



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 73431

Texte de la question

M. Julien Dray interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les choix pédagogiques opérés dans les nouveaux programmes. En effet, le cours de seconde dédié à « la civilisation musulmane » dans la matière histoire-géographie disparaîtrait au profit de « l'occident chrétien médiéval ». Actuellement, les lycéens étudient un chapitre intitulé « La Méditerranée au XIIe siècle : carrefour des civilisations » qui traite des espaces de l'occident chrétien, de l'Empire byzantin et du monde musulman. Ce chapitre développe les différents contacts entre ces trois civilisations : guerres, échanges commerciaux, influences culturelles. Si les nouveaux programmes sont adoptés en septembre prochain, le chapitre deviendra : « La civilisation rurale dans l'occident chrétien médiéval, du IXe au XIIIe siècle ». L'équilibre entre l'étude des trois civilisations est ainsi rompu. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui expliquer ce projet de programme pour les classes de seconde générale et technologique.

Texte de la réponse

Sous le titre général « Les Européens dans l'histoire du monde », le programme applicable en classe de seconde du lycée de la voie générale et technologique s'organise en cinq thèmes. Considérablement remanié par rapport au projet initial, ce programme a également vu certains de ces thèmes, ceux qui oeuvrent l'époque médiévale et moderne en particulier, mieux problématisés. C'est ainsi que le thème 3 porte non plus uniquement sur « La civilisation rurale dans l'Occident chrétien médiéval, du xie au xiiie siècle » mais plus largement sur les « Sociétés et cultures de l'Europe médiévale du xie au xiiie siècle ». Dans les questions qui développent ce thème, le christianisme médiéval apparaît dans ses multiples dimensions. Comme le soulignent les ressources d'aide à la mise en oeuvre du programme proposées sur le site pédagogique du ministère (ÉDUSCOL), les professeurs sont invités à observer le fait religieux dans une perspective dynamique, en intégrant les phénomènes d'approfondissement et de diffusion de la foi comme ceux qui conduisent aux résistances, aux flambées de persécution ou aux conquêtes. De même, le choix d'étudier les sociétés et cultures urbaines dans « deux aires culturelles différentes » doit-il conduire les professeurs à retenir une ville méditerranéenne où l'influence musulmane est forte, une cité d'Espagne ou de Sicile par exemple, ou bien une cité marchande ouverte sur l'Orient, éclairant ainsi les élèves sur les multiples formes de contacts et d'échanges qui s'effectuent avec le monde islamique. Cette démarche est poursuivie dans le thème 4, également reformulé : une étude obligatoire de Constantinople - Istanbul comme lieu de contacts entre différentes cultures et religions y rappelle la place privilégiée que conservent aux xve-xvie siècles la capitale ottomane et la scène méditerranéenne. Présenté le 31 mars 2010 devant le Conseil supérieur de l'éducation, ce programme a reçu un avis favorable. On verra dans cet avis le résultat positif du travail accompli par le groupe d'experts qui a prêté la plus grande attention non seulement aux résultats de la consultation des professeurs d'histoire-géographie menée sous l'autorité des recteurs mais également aux suggestions et propositions faites par les partenaires qualifiés.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dray](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73431

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2562

Réponse publiée le : 29 novembre 2011, page 12556